



Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau

-

16 février 2016

Espace Jeanne Champillou – Olivet

Collège des élus :

<i>Etaient présents</i>		
Mme Fabienne d'ILLIERS	Adjointe / Présidente de la CLE	Olivet
M. Jean-Claude HENNEQUIN	Adjoint au Maire	Saint Pryvé Saint Mesmin
M. Patrick RABOURDIN	Président	SIBL
Mme Isabelle LANSON	Conseillère départementale	Conseil départemental du Loiret
M. Jean-Michel VINCOT	Conseiller municipal	Orléans
Mme Jocelyne MARPEAUX	Conseillère municipale	Férolles
M. André DEROUET	Adjoint au Maire	Neuvy en Sullias
M. Pascal DELAUGERE	Conseiller municipal	Saint Hilaire Saint Mesmin
M. Dominique LELAY	Adjoint au Maire	Vienne en Val
M. Gérard MICHAUD	Adjoint au Maire	Saint Cyr en Val
<i>Etaient excusés et représentés</i>		
Mme Laurence MONNOT	Maire	Ouvrouer les Champs
Mme Stéphanie ANTON	Adjointe au Maire	Orléans
M. Marcel POIGNARD	Conseiller municipal	Sandillon
M. Jean-Marc GIBEY	Maire	Jargeau
<i>Etaient excusés</i>		
M. Patrick BOUARD	Conseiller municipal	Sully sur Loire
M. Jacques ROBERT	Conseiller municipal	Marcilly en Villette
M. Jean-Luc BRINON	Adjoint au Maire	Tigy

Collège des usagers :

<i>Etaient présents</i>		
M. Philippe ALLAIRE	Elu	Chambre d'Agriculture du Loiret
M. Jean-Claude BENNERY	Président	ASRL
M. Patrick HERVET	Représentant	Comité départemental canoë-kayak
M. Didier PAPET	Vice-Président	Loiret Nature Environnement
<i>Était excusé</i>		
M. Elie MUSQUI	Représentant	Sandre Orléannais

Collège des représentants de l'Etat

<i>Etaient présents</i>		
Mme Emilie MAZAUBERT	Responsable pôle gestion quantitative pollutions diffuses	DDT 45
Mme Julie NGUYEN	Chargée de mission politique de l'eau	DREAL Centre
M. Jean-Luc GOUBET	Chef de service	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Mme Marine Colombey	Chef de service départemental	ONEMA Loiret
<i>Était excusé et représenté</i>		
M. Le Préfet de la Région Centre		Préfecture de la Région Centre
<i>Etaient excusés</i>		
Monsieur le Directeur		Agence Régionale de Santé
Monsieur le Directeur		DDCS

Appui technique

Appui technique		
Mme Carine BIOT	Animatrice CLE	Etablissement public Loire
M. Franck PARE	Chargé de mission protection de la ressource en eau	Ville d'Orléans
M. Benoit LOUCHARD	Conseiller environnement	Chambre d'Agriculture du Loiret
M. Stéphane THAUVIN	Garde-rivière	ASRL
Mme Sandrine GERARD	Directrice des risques majeurs et de l'environnement	Conseil départemental du Loiret
Mme Marie DENIS	Stagiaire	Etablissement public Loire
Mme Adélie CHEVALIER	Stagiaire	Loiret Nature Environnement

Rappel de l'ordre du jour

1. Présentation des actions conduites dans le cadre du contrat territorial des captages du Val d'Orléans
2. Point budgétaire
3. Présentation des résultats de l'inventaire des espèces invasives 2015 + partenariat avec France Nature Environnement
4. Points divers

1/ Présentation des actions conduites dans le cadre du contrat territorial des captages du Val d'Orléans

M. Vinçot, élu de la ville d'Orléans, présente les actions de ce contrat.

Il rappelle dans un premier temps pourquoi un contrat territorial a été mis en place sur le territoire du Bassin d'Alimentation de Captages (BAC) de la ville d'Orléans. Ces captages fournissent 50% de la production de la ville d'Orléans.

Pour mieux comprendre cette mise en place il faut remonter aux origines des actions de la ville sur cette thématique. Depuis 15 ans est en effet mise en place une convention tripartite entre la ville, la Chambre d'Agriculture et le prestataire eau potable afin de s'engager ensemble dans la préservation des ressources en eau. Cette convention a déjà été reconduite 3 fois.

Les 3 captages du Val ont ensuite été classés prioritaires dans le cadre du Grenelle de l'Environnement pour la préservation de la ressource en eau. Une étude a été conduite à l'échelle du BAC et a abouti à la définition d'un programme d'actions volontaires de lutte contre les pollutions diffuses.

Ce sont ces actions qui sont à jour déclinées sur le territoire du BAC (6500 ha sur 9 communes) dans le cadre d'un contrat territorial.

Le coût de ce contrat, piloté par la ville d'Orléans, est de 200 840 € avec la répartition suivante : 50% AELB, 20% CA, 15% MO, 15% ODE pour une durée de 4 ans (2014-2017)

La troisième étape sera d'intégrer ce contrat dans celui du SAGE qui est en cours de montage. Les modalités restent cependant encore à définir.

Il est rappelé ensuite que le programme est décliné en 6 axes pour 23 actions volontaires :

- Volet animation
- Volet agricole
- Volet communal
- Volet jardineries
- Volet particuliers
- Volet qualité des eaux souterraines

Volet agricole

L'objectif de ces actions est d'uniformiser le conseil avec un suivi agronomique des agriculteurs, l'acquisition de références et réaliser des de communication....

Environ 100 agriculteurs ont leur siège d'exploitation qui est situé sur le territoire du BAC.

Quels sont les retours des différentes actions présentées ? par exemple, une vingtaine de personnes se sont déplacées pour une réunion d'information en décembre 2015. La phase de sensibilisation, d'information démarre.

La difficulté est que les agriculteurs sont destinataires de nombreux messages parvenant de sources très diverses. Une des actions sur le val est d'essayer de coordonner tous ces messages qui proviennent des acteurs du territoire.

A quel type d'agriculteurs s'adressent les différentes actions ? l'objectif est d'être représentatif de l'agriculture présente dans le val, cela s'adresse donc aux céréaliers mais également aux maraichers, serristes...

Une question est posée sur le bio ? est-ce que ces agriculteurs bio sont associés pour venir présenter leurs pratiques ? oui, non pas pour forcément entraîner des conversions mais bien pour présenter des pratiques qui peuvent également être adaptées ou reprises en agriculture conventionnelle.

Volet non agricole

Ces actions sont à destination des jardineries, des communes et des particuliers. Ce volet va réellement démarrer en 2016 avec des journées thématiques à destination de ces publics.

Les actions envers les communes porteront sur des rappels règlementaires, sur les forages de particuliers....

Pour les particuliers, une action est prévue à l'attention des jardins ouvriers en partenariat avec LNE.

Enfin il est prévu d'élargir la sensibilisation des jardineries au-delà du périmètre de l'Agglo.

La CLE est informée qu'une journée est prévue le 8 mars prochain à Vienne en Val pour découvrir le bactériosol. C'est un agriculteur qui a créé un compost particulier qu'il épand dans ses champs et qui permet de créer et maintenir la vie dans le sol sur une profondeur de 2m contre 30-40cm en temps normal. Il s'intéresse à la vie du sol avant la vie de la plante.

Il est présenté les temps forts de 2014 et 2015 et les perspectives 2016.

Il est rappelé l'importance d'avoir une bonne coordination avec le contrat pollutions diffuses du SAGE en cours de montage.

Les coordonnées de l'ensemble des parties prenantes est disponible sur le ppt (en ligne sur le site du SAGE).

2/ Point budgétaire

L'animatrice propose de faire un point sur le budget du SAGE depuis sa reprise par l'Etablissement public Loire en 2012.

Les résultats des dépenses et recettes sont présentés par année. En fin de chaque année est constaté un reliquat du fait d'une participation financière sous forme de forfait pour les communes et le SIBL. Certaines années, les recettes sont plus élevées que les dépenses.

Le reliquat disponible à ce jour qui est issu des années 2012-2013-2014 est d'environ 12 000 euros.

Il est rappelé une partie du contenu de la convention : « Au cas où les sommes forfaitaires versées par les communes dépassent le montant réel des dépenses d'animation et de communication, il a été proposé par la Commission Locale de l'Eau en accord avec l'EP Loire d'utiliser ces reliquats l'année suivante pour des actions favorisant la mise en œuvre du SAGE ».

Il est précisé que ces reliquats ne peuvent être distribués par l'Ep Loire à d'autres structures, pas de fonctionnement de type « boîte aux lettres ».

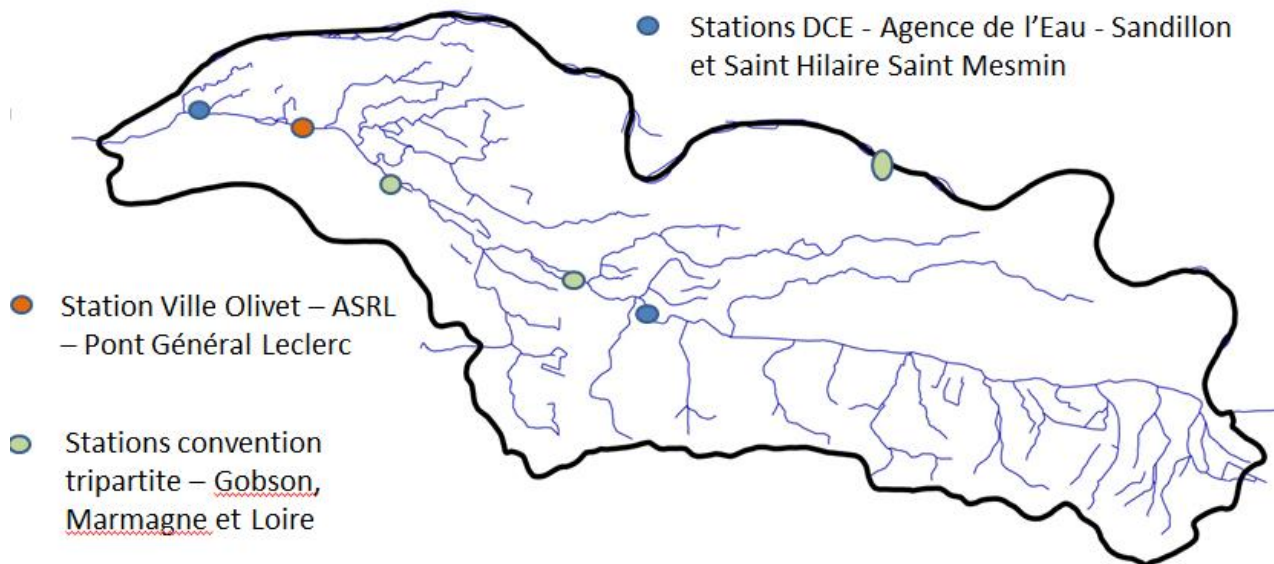
Ainsi ces reliquats peuvent être utilisés seulement pour des actions sous maîtrise d'ouvrage Ep Loire.

Une proposition d'utilisation de ces reliquats est faite aux membres de la CLE :

Améliorer le suivi de la qualité des eaux sur le bassin en densifiant les mesures et les points de suivi.

Un bilan est fait sur les suivis qui ont actuellement lieu sur le bassin du SAGE :

- suivi par l'Agence de l'Eau sur 2 stations : sur le Dhuy à Sandillon, sur le Loiret à Saint Hilaire Saint Mesmin
- suivi par la ville d'Olivet et l'ASRL : sur le Loiret au niveau du Pont Leclerc à Olivet
- suivi dans le cadre de la convention tripartite (Ville d'Orléans – Chambre d'Agriculture du Loiret – Orléanaise des Eaux) : sur le Dhuy en amont de Gosbon, sur la Marmagne avant la confluence avec le Dhuy, sur la Loire à Jargeau.



Les suivis réalisés par les différentes structures sont très différents et l'objectif serait d'harmoniser et améliorer le suivi en fonction des priorités définies par la CLE et d'optimiser les coûts.

Ceci est une première idée et proposition qui devra être affinée une fois les premiers devis reçus. Elle a comme avantage d'être une action qui concerne tout le bassin.

A noter que pour les points et suivis qui s'intégreraient au contrat territorial, l'Agence de l'Eau peut apporter un financement à hauteur de 60% des dépenses.

Si d'ici la prochaine réunion de la CLE, les membres ont d'autres idées d'actions pouvant être portées par l'Ep Loire et qui relève d'un intérêt particulier, ils peuvent en faire part à l'animatrice afin de pouvoir en débattre lors de la prochaine séance.

3. Présentation des résultats de l'inventaire des espèces invasives 2015 + partenariat avec France Nature Environnement

Résultats de l'inventaire sur le Dhuy

- Actions de gestion

28 jours d'arrachage manuel/an sur 7,5km tous les 15 jours entre fin avril à début octobre

Quantité retirée environ 80L par passage sur le linéaire habituel

- Résultats de l'inventaire

Reste quelques taches très éparses d'Hydrocotyle, pas de développement intensif y compris hors des zones arrachées

Pousse sur les berges → arrachage plus complexe et preneur de temps mais chaque année le linéaire traité augmente du fait de la moindre présence de l'hydrocotyle

- Conclusion

Arrachage manuel encore nécessaire mais qui produit des résultats significatifs

Suite à une question, il est précisé que l'hydrocotyle est évacuée à Neuvy en Sullias où elle est déposée et mise sous bâche plastique pour accélérer sa décomposition.

Résultats de l'inventaire sur le Loiret

- Actions de gestion

2 opérations de faucardage porté par la ville d'Olivet et l'ASRL principalement sur le bassin de Saint Samson fin juin – début juillet

L'opération prévue à l'automne par la ville a dû être annulée du fait du faible niveau d'eau (actions financées également par le Brochet olivetais, l'association d'aviron et le Conseil départemental).

- Résultats de l'inventaire

46 transects réalisés comme en 2013

Une comparaison présence – absence des différentes espèces par transect a été réalisée. Le classement est le suivant :

Algues vertes filamenteuses : présence sur 38 transects sur 46 en 2015 (36 en 2013)

Egeria densa : 30/46 (32 en 2013)

Ceratophyllum demersum : 26/46 (25 en 2013)

Elodae nuttallii : 19/46 (28 en 2013)

Myriophyllum spicatum : 8/46 (7 en 2013)

Quelques changements observés :

Le cératophylle est plus présent que l'Elodée de Nuttall en termes de présence-absence, mais quand l'élodée de Nuttall est présente, elle l'est dans des densités importantes alors que le cératophylle est souvent retrouvé sous forme de fragments

En amont, développement des espèces locales, l'Egérie dense ayant tendance à disparaître (ou se déplacer vers l'aval)

A noter : accompagnement du conservatoire botanique national du Bassin Parisien (CBNBP) permettant de valider les identifications réalisées.

Une présentation de l'inventaire est ensuite faite bassin par bassin. Les secteurs les plus envahis et avec les plus grosses densités sont les bassins Paul Forêt, Saint Samson et le bassin du Bac. (plus de détails dans le ppt).

- Constats

L'inventaire permet de distinguer des différences au bout de 3 campagnes, il est nécessaire de le continuer

L'envahissement est trop important pour que les actions de gestion puissent parvenir à maîtriser les espèces invasives.

Cela ne permet pas non plus la pratique des usages toute l'année (le linéaire à maintenir ouvert est trop long)

→ Cette problématique est intégrée dans l'étude de mobilisation afin d'essayer de trouver des solutions plus pérennes

Proposition de partenariat

France Nature Environnement Centre Val de Loire engage des actions de sensibilisation auprès des jardinerie et animaleries sur les territoires des SAGE et des contrats territoriaux.

Sollicitation de la part de FNE afin de lancer la démarche sur le territoire du SAGE Val Dhuy Loiret

→ Apparition du logo du SAGE sur les courriers liés à la démarche, potentielle participation à des réunions avec ces acteurs....

Validation de ce partenariat à l'unanimité par les membres de la CLE.

Un membre précise que le sujet va être repris par les associations départementales telles que Loiret Nature Environnement. L'objectif est d'arriver à travailler en tête à tête avec les responsables de ces structures. Il a été possible d'avancer sur d'autres espèces invasives comme la corbicule ou la tortue de Floride, il n'y a pas de raison de ne pas y arriver sur les espèces qui nous inquiète.

4/ Point divers

a. Point signalétique

Rappel de la démarche engagée en 2014 sur la stratégie de fréquentation sur le bassin Dhuy Loiret

→ Cas pratique de la randonnée nautique sur le Loiret : création d'un parcours de signalétique sur la rivière

Les passages d'un bassin à l'autre pour la pratique du canoë-kayak sont bien identifiés et se situent tous dans le domaine public SAUF un endroit entre le bassin des Tacreniers et le bassin de Saint Santin qui est sur du domaine privé.

Il avait été proposé d'établir une convention de délégation d'entretien de la zone concernée entre la propriétaire du terrain et le CDCK, en tant que représentant des usagers. Cette délégation d'entretien permet ainsi de reporter la charge du devoir sur (un représentant) des pratiquants.

Le CDCK a refusé cette proposition.

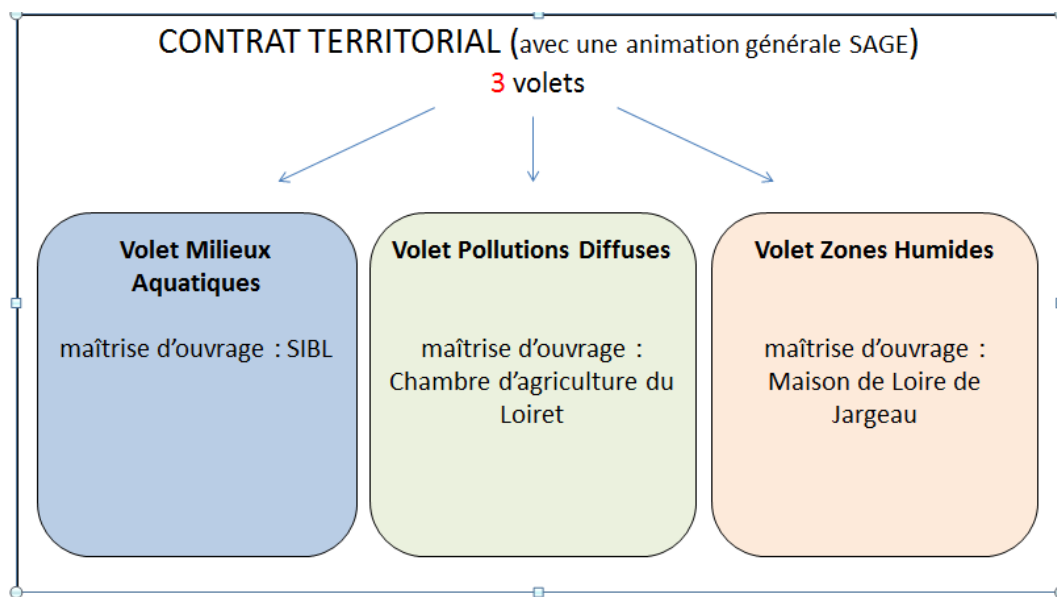
Le représentant du comité départemental de canoé-kayak explique qu'ils n'ont pas souhaité prendre la responsabilité pour l'ensemble des usagers (promeneurs, cyclistes...).

Or il est impossible d'afficher une signalétique sans accord explicite de la propriétaire du terrain traversé (le passage est à ce jour uniquement toléré).

En 2015, le CDCK a sollicité la mairie d'Olivet pour acheter ce bout de terrain afin que celui-ci devienne public. Le courrier datant du 27 décembre 2015, le comité départemental n'a pas encore reçu à ce jour de courrier de réponse.

Le CDCK a également sollicité le Conseil Départemental et les services entre la ville et le Département sont entrés en contact.

b. Point contrat territorial



Sur le schéma précédent, apparaît pour la première fois un troisième volet dans le projet de contrat territorial : un volet zones humides.

Volet zones humides

L'animatrice explique qu'une opportunité s'est présentée avec la Maison de Loire de Jargeau. Lors d'une réunion début octobre au département, en présence des services et d'un élu du Département et des services de l'Agence de l'Eau et du SAGE, la Maison de Loire est venue présenter un projet au niveau du site de Courpain sur la commune d'Ouvrouer les Champs, correspondant à une ancienne carrière en bord de Loire.

Ce site présente plusieurs attraits avec la présence d'une zone humide, présence d'une faune et d'une flore intéressante au niveau biodiversité.

Ce site, actuellement propriété de la Ligérienne est en vente. La Maison de Loire y voit l'opportunité d'acquérir ce site pour pérenniser une gestion douce de ce site naturel comme ils le font depuis plusieurs années grâce à une convention signée avec la Ligérienne.

Dans un premier temps, la maison de Loire souhaite que ce site soit acquis par une structure publique et est venue sollicitée le Conseil Départemental.

Le Département a émis un avis favorable à cette acquisition qui s'inscrit dans le cadre de la politique des espaces naturels sensibles. Concernant la gestion, le Département souhaiterait la confier à la Maison de Loire, les modalités sont encore à définir.

Ce projet d'acquisition est soutenu par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Les actions de gestion de ce site constitueraient le programme d'actions inscrit au contrat territorial et constituant le volet zones humides pour les 5 ans à venir.

Actuellement, la Maison de Loire rencontre l'ensemble des financeurs afin de recueillir les différentes possibilités de financement.

Il est proposé par l'animatrice que la Maison de Loire vienne présenter son programme d'actions lors d'une prochaine séance lorsque le projet sera plus stabilisé.

Il s'agit bien là d'actions supplémentaires qui ne viennent pas ponctionner le budget d'autres actions initialement prévues dans les autres volets.

Il est demandé s'il y a eu rapprochement avec le Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre Val de Loire. Oui mais le site est relativement petit et ne relève pas d'un intérêt patrimonial suffisamment fort. Il reste cependant très intéressant pour un niveau départemental.

Volet pollutions diffuses

Une rencontre avec la Chambre d'agriculture, l'Agence de l'Eau, l'Europe (FEADER) et le SAGE a eu lieu début février afin de faire une mise à jour sur les sur les financements disponibles et les différentes actions.

La finalisation du programme d'actions définitif est en cours.

Il est proposé après discussion avec les financeurs d'attribuer en plus de l'animation agricole l'animation auprès des collectivités et des particuliers à la Chambre d'agriculture comme cela se fait dans le cadre du contrat BAC pour garder une cohérence territoriale

La Chambre s'appuierait sur les partenaires (comme LNE et d'autres) qui ont l'habitude de conduire ce type d'actions sur le territoire.

Aucun membre de la CLE n'émet d'objections sur cette proposition.

Volet milieux aquatiques

La parole est laissée au Président du SIBL.

Il rappelle que l'enquête publique a eu lieu du 2 novembre au 2 décembre. Que suite à une bonne préparation, grâce aux différents COPIL, aux différents participants et au bureau d'études, il y a eu très peu de remarques.

Deux projets d'arrêtés préfectoraux sont en cours :

- un projet de refus de travaux : sur la commune de Sully sur Loire car la commune n'est pas membre du SIBL et sur la commune de Vienne en Val où la rampe d'enrochement prévue n'est pas retenue comme d'intérêt public. Cependant depuis le dépôt du projet, la commune de Vienne en Val a délibéré en faveur de l'arasement total de l'ouvrage, il n'y aura donc plus de rampe d'enrochement de prévue.

- un projet de déclaration d'intérêt général pour le reste des travaux.

Le SIBL a fait remonter quelques remarques concernant ces projets en sollicitant notamment des périodes d'intervention pour les travaux d'entretien de la ripisylve un peu plus longue que celles proposées. Il demande également d'ajouter un article concernant l'absence de plantations à moins de 30m des collecteurs.

Le Président regrette d'apprendre sur le tard la Conseil Régional ne finance pas les travaux en régie comme les travaux sur la ripisylve ou les plantes invasives.
Le SIBL attend une réponse de la part du Conseil régional.

L'année 2016 est la première année du contrat et il est prévu de démanteler deux ouvrages.

Calendrier commun aux 3 volets

- 15 mars 2016 : tous les éléments financiers doivent être rendus à l'Agence de l'Eau
- Juin 2016 : passage du dossier devant le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau
- Début de l'été ou fin d'été : signature du contrat

Les membres n'ayant plus de remarques, la Présidente indique que la prochaine réunion de la CLE aura lieu courant du printemps. Elle les remercie leur participation.

La séance est levée à 19h45.

Fabienne d'Illiers

**Présidente de la CLE
du SAGE Val Dhuy - Loiret**